



Calculer les indemnités pour licenciement abusif (Simulateur)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Ce simulateur indique les montants minimum et maximum des indemnités pour dommages et intérêts (indemnités prud'homales) qui peuvent être fixées par le juge aux prud'hommes, en cas de licenciement abusif, c'est-à-dire sans cause réelle et sérieuse.

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/bareme-indemnite-prudhomales>)

Vérifié le 18 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Licenciement abusif : à quelle indemnisation peut prétendre le salarié ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33999>)
- Licenciement économique nul, injustifié ou irrégulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31618>)
- Licenciement pour motif personnel nul, sans cause réelle et sérieuse ou irrégulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1848>)